



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2018327-001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 9 Novembre 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

**Arrêté portant règlement du budget primitif 2018 du syndicat intercommunal
d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA)**

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales

Arrêté portant règlement du budget primitif 2018 du syndicat intercommunal
d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA)

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-26 et R 5211-9 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3206 du 6 décembre 1994 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BICCL-2016363-0001 du 28 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BFL-2017197-0001 du 24 octobre 2017 portant nomination de Mme Lise Pacon-Feller, inspectrice des finances publiques, en qualité de liquidatrice suite aux difficultés rencontrées au niveau de la liquidation du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BFL-2018225-0001 du 13 août 2018 portant règlement du compte administratif 2017 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu les propositions de Mme Lise Pacon-Feller ;

Considérant la nécessité d'établir un budget primitif 2018 pour le syndicat intercommunal d'aménagement et gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget 2018 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) est arrêté suivant les états de développement joints au présent arrêté.

Article 2 : Cette décision sera notifiée à Monsieur le Président du SIZA, à Madame la liquidatrice du SIZA, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Madame la liquidatrice du SIZA son chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a long horizontal line that ends in a vertical stroke with a small hook.

Régis ELBEZ

ANNEXE
BUDGET 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DE ZONES D'ACTIVITES (SIZA)
(en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
60628 Autres fournitures non stockées	37,00		
61521 Terrains	9 999,34		
6251 Voyages et déplacements	250,00		
63512 Taxes foncières	9 000,00		
678 Autres charges exceptionnelles	185 697,83		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	204 984,17	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	0,00
OPERATIONS D'ORDRE			
		7785 (042) Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	51 276,59
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	51 276,59
		002 Excédent de fonctionnement reporté	153 707,58
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	204 984,17	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	204 984,17

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
	0,00	024 Produits de cessions d'immobilisations	140,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	140,00
OPERATIONS D'ORDRE			
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	51 276,59		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	51 276,59	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00
		001 Excédent d'investissement reporté	51 136,59
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	51 276,59	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	51 276,59